

LIVERNON-AUTREMENT

Association loi 1901 déclarée au J.O. n° 15 du 12 avril 2008

CETTE lettre n°2 est une lettre intermédiaire, dans la mesure où les deux sujets promis n'ont pas encore été fournis par les auteurs, en vacances.

Nous respectons notre engagement à vous transmettre le compte rendu exact et détaillé des conseils municipaux (C.M.) et des conseils communautaires (C.C.).

Il se dégage des C.M. auxquels nous assistons, depuis quatre mois déjà, des impressions **d'opacité, de non-dits, d'excès de pouvoir.**

En effet, il est évident que la gestion de la commune ne peut pas se faire à travers les seuls sujets traités et les délibérations prises en séance.

Les travaux de la Maison Viazac et le Colombier, commencés fin 2007, sont pratiquement terminés. Leur financement n'a jamais été abordé en C.M. (si ce n'est pour fixer le loyer du local commercial), alors que le budget 2008, voté par la nouvelle équipe, paiera la quasi-totalité des factures.

Pourquoi les factures, même pour information, ne sont-elles pas annoncées alors qu'il y a eu, le 4 mars, un nouveau crédit de 480 000 € (crédit à très court terme d'un an sous la forme d'une ligne de trésorerie afin de ne pas apparaître dans le budget !!) ?
(délibération sur le site)

Pourquoi délibère-t-on pour 66 € et non pas pour 44 000 € ? Pourquoi les délibérations ne sont-elles pas affichées, à la porte de la mairie, visibles par tous, à tout moment ? *(voir site de Gignac) (1)*

Pourquoi le maire n'a-t-il pas lu à son conseil municipal, le 31 juillet, la lettre de situation du percepteur, qui traduit la situation financière de la commune, reçue comme partout ailleurs, début juillet ? Se serait-elle déjà perdue comme les précédentes ?

Pourquoi les problèmes importants et graves ne sont-ils pas abordés, comme la gestion du cimetière, les finances communales ? (la communication annoncée n'a toujours pas eu lieu). D'autres sujets sont discutés une, deux, trois fois puis tombent aux oubliettes et l'on ne connaît pas la suite donnée à ces affaires. C'est, par exemple, le cas des gestion et entretien de la station d'épuration par la SAUR : (sur le site, une facture d'une commune qui, ayant repris la gestion à la Générale des Eaux, baisse les prix de 20 %).

Questionné le 16 juin sur la construction de la station-service à proximité du supermarché Laurent, le maire a reporté la discussion au prochain C.M. où rien n'a été dit à ce sujet ! La station-service sera-t-elle communale ? Si oui, avec quel budget ? Il ne faut pas oublier qu'actuellement il y a une immobilisation financière de 100 000 € (Maison Courdresses : achat 76 800 € + 4561,88 € par annuité de remboursement depuis 2006 et frais divers).

Nous nous affirmons comme une **association citoyenne et non politique**. A ce titre, nous avons fait des courriers pour obtenir des informations communicables à tous les citoyens. Faute de réponse au bout de deux mois, nous saisissons la C.A.D.A (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) pour obtenir :

- les projets complets de la maison Viazac et du Colombier,
- la lettre de situation 2007.

Il faut avouer que nous sommes une association un peu trop curieuse, qui dérange les plans échafaudés en catimini par quelques élus, plans dans lesquels ne prime pas toujours l'intérêt général. C'est pour cela qu'il faut **nous diaboliser, nous marginaliser**. C'est évident à travers les courriers internet que nous recevons qui dénie la liberté du droit d'association, et à travers l'agressivité que certains membres de Livernon-Autrement subissent.

Loin de nous décourager, cela nous conforte dans le fait que nos analyses, entre autres financière, sont justes et qu'il faut continuer à chercher et à comprendre.

Il n'est pas normal que notre commune soit aussi endettée alors que nous n'avons toujours pas de **projet de salle des associations ou tout simplement un w.c. public aux normes**.

Il ne faut pas oublier que tous les H.L.M., le supermarché, la cantine et l'école ne sont pas des financements communaux.

Nous continuons à dire que nous voulons qu'à LIVERNON vivent la **démocratie, la transparence et la convivialité**, comme on peut les vivre dans d'autres villages du Lot.

(1) www.gignac-en-quercy.fr

Editorial

Réunions de la communauté de communes

► à FLAUJAC le 22 avril 2008

dans la très jolie salle des fêtes.

Vote du compte administratif 2007.

Vote du budget primitif 2008 : Il a fait l'objet, avant les élections, d'un débat d'orientation budgétaire. Même sans les documents, les explications fournies permettent de comprendre les budgets (réalisé et prévisionnel).

● BUDGETS ANNEXES

Concernant le château de Grèzes, la station-service automate de Brengues et la zone d'activités à Livernon où les terrains sont vendus grâce à des subventions conséquentes : 5 € le m² (terrains viabilisés + eau + électricité, mais sans assainissement collectif).

● BUDGET PRINCIPAL

La plupart des communes a des projets financés. Beaucoup de ces projets ont un lien avec l'eau (lac, puits, fontaine, lavoir etc.). En ce qui concerne Livernon, le projet financé est, après la cantine scolaire, l'extension de l'école. A noter, à Saint-Simon, la restauration d'une salle destinée à des associations.

Un programme de cache-containers est en cours. Il suffit aux communes désireuses de bénéficier de cette opération d'en faire la demande au rythme de 4 villages par an. Après Espédailac, Reilhac, Durbans et Brengues en 2007, ce sera le tour, en 2008, de Grèzes, Corn, Flaujac, et Quissac.

Projets : L'intercommunalité étudie un projet d'ADSL, pour les secteurs où l'ADSL par réseau classique est impossible.

Il est envisagé d'élargir la compétence à l'habitat locatif avec des hameaux privilégiant le développement durable dans les villages de la communauté.

Des réflexions devront être menées sur le devenir de la Communauté de Communes.

► à REYREVIGNES le 28 mai 2008

à la salle des fêtes

Communes excusées : Assier et Flaujac.

Début de la séance : 21 h 10

1. Validation du procès-verbal de la réunion précédente

2. Lecture des délibérations revenues validées par la sous-préfecture

3. Ordre du jour :

● Subventions Boussac et Saint-Simon

Sans réponse pour 2007, le président propose de présenter le même dossier actualisé pour 2008. A Saint-Simon, la réfection du bâtiment permettra l'installation de quatre associations de la commune pour 110 € mensuels chacune.

● Projets en cours

Cache-containers : coût 23 061 €. Modification du projet pour obtenir des subventions garanties, via l'Agence de l'Eau, suite au contrat Vallée du Célé. La priorité est donnée aux 4 communes de la vallée. Aucune remise en cause des projets en cours :

Ecole de Livernon : bon avancement des travaux, en attente de la livraison de la chaudière. L'entreprise Roques (peintures et isolation) souhaite sous-traiter une partie du marché (plafonds).

Boussac : restauration de l'ancienne mairie pour informations touristiques Vallée du Célé. Nouveau devis 7541.26 € Il est décidé de faire un avenant à la délibération primitive.

Restauration du petit patrimoine lié à l'eau : Durbans, Reilhac, Espédailac, Grèzes.

Haut débit : Délibération de la communauté des communes pour l'appel d'offre avec double analyse (communauté + conseil régional pour la mise en œuvre des moyens techniques). Le maire de Flaujac assure le suivi du dossier haut débit. **Décision à l'unanimité** pour lancer la procédure.

Le président demande que la rédaction de l'ordre du jour soit plus précise et explicite quant aux points soumis à délibération car il y a possibilité d'invalidation.

● **Fonctionnement** : il doit être soumis à réflexion pour la prochaine réunion : l'alternance bureau-conseil communautaire a été abandonnée car la prise de délibérations par le conseil peut être retardée mais la réflexion en conseil communautaire peut être difficile pour certains sujets.

● Modifications des membres des commissions

- CCIS - EHPAD Assier : Election d'un délégué supplémentaire.

- Maison de la formation : élimination d'un membre en trop.

- Parc régional : inversion de M. Ravaud titulaire et M. Delrieu, suppléant. OK à l'unanimité.

4. Questions diverses

● Les CD du cadastre ont-ils été envoyés ? La communauté de communes en a reçu un global mais ne l'a pas lu car problème informatique. Les copies sont-elles autorisées ?

● Rattachement des enfants aux écoles : des dérogations sont possibles.

● Réunions commissions :

Marché couvert : président G. Pleimpont. Une réunion du bureau du conseil communautaire pourrait être consacrée au marché couvert. Rappel concernant l'appel de fonds adressé aux communes en 2007.

Fin de la séance à 22 h 15.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 16 JUIN 2008

Début de séance à 20 h 40.

M. Potier excusé ; MM. Serrau et Lafage excusés momentanément pour ce début de séance.

Election d'une secrétaire de séance (**obligation légale**) en la personne de Mme Soliveau, désignée par le maire. Vote à main levée.

La secrétaire de mairie est nommée secrétaire auxiliaire.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 31 MARS, 8 AVRIL, 5 MAI :

● Composition du CCAS : malgré la remarque faite d'une **incompatibilité légale**, le maire refuse toute modification de la composition, à savoir 4 membres parmi les élus et 4 parmi les non-élus.

● Des corrections sont apportées sur le nombre de votes, en particulier des budgets principaux et annexes qui étaient inexacts.

● Il est notifié que les PV ne transcrivent pas les questions diverses, réponse : « seules les questions importantes sont portées sur le PV ».

● Il est précisé que la chambre des métiers et le RASSED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté – Education nationale) ne sont pas des associations et ne devraient donc pas imputer le budget associatif.

CONTRAT TEMPS LIBRE

PRÉSENTÉ PAR LA CAF – 21 HEURES :

Il doit être renouvelé et concerne les activités menées par REISSA. Il est subventionné par la CAF. **Au bout d'une heure**, on conclut que :

● L'existant est repris ;

● Les nouveaux projets ne sont pas obligatoirement financés ;

● Les subventions sont en baisse ;

● Le contrat doit être signé avant le 1^{er} juillet sachant qu'il est rétroactif au 1^{er} janvier.

Vote positif sur le principe. A revoir plus en détail avec demande du maire d'une étude financière présentée par la CAF. Il est ajouté que la commune de Livernon participe pour les enfants pris en charge par REISSA, habitant les communes voisines rattachées à l'école.

DÉLIBÉRATION DU C.M. POUR UNE PRESTATION DE LA MSA DE 541.11 €.

●●●

DÉLIBÉRATION POUR MODIFIER LES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES afin de lui conférer la compétence haut débit.

RAPPORT DE LA COMMISSION VOIRIE :

- L'accès direct sur la route étant dangereux, A. Grimal demande un autre accès donnant sur le terrain communal qui est susceptible d'être viabilisé en plusieurs lots.
- Devis pour combler les trous ; la réalisation des travaux se fera en fonction du coût.
- Mas de Janduret : M. A. Bouyssou demande un accès pour les deux maisons neuves. Il est décidé de négocier avec lui.
- Mas de Charles : la demande de M. G. Bouyssou de faire un échange de terrain nécessite une enquête publique car la parcelle est communale. La réflexion est entamée et remise à la prochaine réunion.

RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNICATION :

- Satisfaction de la commission sur la réunion regroupant certaines des associations livernonaises.
- trois fois par an, un bulletin sera distribué aux habitants dans les boîtes aux lettres. Trois personnes extérieures au C.M. participent à cette commission. Corinne Berti déplore qu'un appel plus large aux habitants de la commune n'ait pas été fait.
- Un cahier de suggestions est déposé en mairie ainsi qu'un « presse book » sur Livernon.
- L'association « Ceux de la Pierre Martine » demande l'autorisation de mettre en état la grange de La Passerate où se tient la fête votive (dalle, compteur, eau courante). Le dossier est important et devra faire l'objet d'une prochaine réunion.

LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES SOUHAITERAIT LOUER TOUT L'ÉTAGE.

Le principe est acquis mais il est nécessaire de rencontrer le président pour fixer le montant du loyer.

RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX :

+ 1.36 % par an.

NOMINATION DE DEUX DÉLÉGUÉS AU SIVU MARCHÉ COUVERT :

Corinne Berti et Nicolas Réveillac.

DÉLÉGATION AU MAIRE pour signer un avenant concernant une différence de 66 € sur une prestation de travaux faits au niveau du salon de coiffure.

COMPTE RENDU FORMATION DES ÉLUS RÉALISÉ SUR CAHORS PAR CORINNE BERTI.

QUESTIONS DIVERSES :

- Daniel Clouet demande qui est le porteur du projet de la station-service à côté de la supérette.
Réponse du maire : J-C Laurent y travaille, nous en saurons un peu plus à la fin du mois. S'il ne peut pas la faire, la commune sera amenée à la faire.
 - Sécurité école : le problème de la signalisation est encore posé à proximité de l'école, problème de vitesse dans le foirail.
 - Mise en place de miroirs à trois endroits, renouvelée.
 - Facturation SAUR : lettre d'information aux abonnés de la décision prise !
 - Daniel Clouet pose la question concernant la terre du Colombier distribuée à certains habitants. Le maire répond « qu'il ne s'agit nullement de terre végétale conservée pour la commune mais uniquement de remblais. De plus d'autres habitants de la commune en ont aussi bénéficié en fonction des demandes formulées à la mairie ».
 - Présentation par le maire d'une demande écrite de Christophe Poussange pour l'achat d'un terrain communal à la caserne des pompiers. C. Berti « Il serait intéressant de recenser les terrains communaux à vendre et les demandes écrites d'achat formulées en mairie afin que cela soit porté à la connaissance de tous les élus qui peuvent être individuellement sollicités ».
- La séance est levée à 0 h 15.

RÉUNION DU 31 JUILLET 2008

21 H. M. Soliveau est nommée secrétaire de séance par le maire, et C. Prunet secrétaire auxiliaire.
Absents : L. Nouyrit et D. Clouet.
Excusé pour le début de séance : M. Serrau.

Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 16 juin, après rectificatif de la date de la brocante à Livernon.

Prise de parole de C. Berti pour dire que les observations faites le sont au nom des 3 élus de la liste.

ORDRE DU JOUR :

- **Virement de crédits** dans le cadre de l'opération « matériel divers » :
Achat d'une débroussailleuse 735 €
Achat d'une machine à laver 385,99 €
Achat de 2 ordinateurs pour l'école
Transfert du photocopieur de la mairie pour remplacer celui de l'école.
Location d'un photocopieur pour la mairie .

• Réactualisation de la convention

État-Mairie du fait de la nouvelle loi d'octobre 2007 et de la fusion à titre expérimental de la DDE et de la DDA, afin que les services de l'Etat continuent à instruire les dossiers de permis de construire, le POS... Le C.M. autorise le maire à signer la convention.

• **Location logement école** : changement de locataire. Le C.M. autorise le maire à signer le bail et à restituer la caution.

• **Le temps partiel**, demandé par un employé communal, est accordé après avis favorable du C.T.P.

• **La maison de M. Hubert Sales** a été achetée pour 51800 € en vue d'une habitation principale. Le C.M. décide de ne pas user du droit de préemption urbain.

• **Enfouissement de déchets faible-ment radio-actifs** : la motion du Conseil Général est lue ; le C.M. décide une réponse argumentée négative.

• **La création de poste** pour service décalé à la cantine et **la signature du contrat Temps-Libre** sont reportés à la rentrée scolaire.

• Maison VIAZAC :

Avenant pour prolongation de 3 mois à l'entreprise Vermande car les travaux ne sont pas finis.

Avenant de 607,02 €, pour deux modifications au niveau des travaux.

• **Rétrocession de la voirie départementale** à la commune : la commission voirie se rendra sur les lieux le 11 août.

QUESTIONS DIVERSES :

• **Voirie** : La DDEA demande l'avis du C.M. pour satisfaire la demande de propriétaires de Bélinac qui souhaitent obtenir un accès pour des engins dans des terrains situés de l'autre côté de la déviation.

• **Biathlon des pompiers** les 14 et 27 septembre.

• **Création d'une commission** pour rencontrer la Famille Delmas qui souhaite acheter le terrain comprenant le bâtiment de l'ex-cantine.

• **Compte rendu** de la commission internet haut débit.

• **Fin des travaux** de l'école.

• **Nomination d'un délégué** Défense.

• **Tarifs d'adhésion** à l'Office de Tourisme d'Assier : 10 €, 30 €, et 20 €.

• **Y. Neveux** pose la question du devenir du terrain de tennis et de la fourniture de la tenue de travail des employés municipaux : elle est payée par la commune.

• **La distribution de LIVERNON FLASH** est à réétudier.